



Lavigny, le 7 septembre 2006

CONSEIL COMMUNAL  
1175 LAVIGNY

## EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Dans sa séance du 6 septembre 2006, le Conseil Communal de Lavigny a accordé les autorisations générales à la Municipalité pour la législature 2006-2011 :

1. de statuer sur les aliénations et les acquisitions d'immeubles et de droits réels immobiliers, d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à concurrence de Fr. 20'000.00 par cas, charges éventuelles comprises.
2. de participer à la constitution de sociétés commerciales, d'associations et de fondations, ainsi qu'à l'acquisition de participations dans les sociétés commerciales dans les limites financières citées sous point 1.
3. de plaider.
4. d'engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles, à caractère urgent, jusqu'à concurrence de Fr. 30'000.00 par cas.

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

Le Président  
Marc Girard

La secrétaire  
Catherine Zindel

